

Document réalisé en 2020 à l'issue de temps de débat au sein du réseau, et notamment lors de la Plénière des 11 et 12 mars 2020 au Viel Audon... juste avant l'annonce du premier confinement...

## SNU 2020 : Y participer ou ne pas y participer... argumentons !

NB : en "italique", les éléments de présentation officielle du SNU

ARGUMENTS	Y ALLER !	NE PAS Y ALLER !
<b>POLITIQUES</b>		
<b>Objectifs du SNU</b>	<b>Nous partageons les objectifs</b>	<b>Nous ne partageons pas les objectifs</b>
<i>"Faire des jeunes les acteurs de leur citoyenneté. Projet d'émancipation de la jeunesse"</i>	Pour une citoyenneté active, fondée sur une (vraie) démarche d'émancipation et la responsabilisation de chacun.e	Contre une citoyenneté "inculquée", autour de la Marseillaise, du lever du drapeau. Ce n'est pas de l'émancipation !
<i>"Renforcer la cohésion sociale et territoriale"</i>	Sans utiliser ces termes, c'est ce que nous poursuivons dans nos actions (rencontre interculturelle, mixité sociale, mobilité nationale et internationale)	
<i>"Développer la culture de l'engagement"</i>	L'engagement, c'est ce que nous proposons, nous ne pouvons être absents, nos approches, nos valeurs doivent être affirmées. Le SNU est une autre occasion de sensibiliser les jeunes.	Ce n'est pas au travers d'une obligation (même dans la phase "volontaire", "l'engagement" devient une obligation avec la Mission d'Intérêt Général), que peut se développer une volonté personnelle d'engagement.
<i>"Accompagner l'insertion sociale et professionnelle"</i>	Dans une démarche d'éducation non-formelle, d'éducation populaire	Pour le moment, c'est surtout l'accompagnement vers le monde militaire ou de la sécurité !
<i>"Universalité" / Obligation</i>	En 2020, le SNU reste "volontaire"	Le SNU a vocation à devenir obligatoire. Et nous sommes contre cette obligation pour les jeunes.

STRATÉGIQUES	Y ALLER !	NE PAS Y ALLER !
Puisque le SNU existe....	Pour ne pas laisser à d'autres ("corps en uniforme" ou réseaux associatifs) le monopole de la présence et de la transmission.	Manifester et argumenter notre opposition est essentiel si nous voulons que ce projet soit abandonné, ou radicalement transformé.
	Soyons pragmatiques, le SNU existe, et (pour le moment) la perspective est à son développement, pour toucher, à terme, 600.000 à 800.000 jeunes. .	Nous sommes opposés au SNU, notamment dans sa vocation d'obligation. Nous ne serons pas crédibles dans notre opposition si nous nous associons d'une manière ou d'une autre à sa réalisation.
Relations avec les institutions	Difficile de ne pas répondre aux sollicitations... le SNU peut nous permettre de renforcer des relations avec les institutions, et (probablement) de préserver, voire augmenter les soutiens financiers.	Nous devons affirmer notre identité, nos valeurs, nos convictions. En nous laissant être considérés comme des instruments dociles des politiques publiques, nous n'affirmons pas la place des associations dans la société.
	Il faut prendre une place rapidement, pendant la phase de test où il est encore possible de faire bouger les lignes.	

OPÉRATIONNELS	Y ALLER !	NE PAS Y ALLER !
<b>Séjour de cohésion</b>	12 jours en internat, dans un autre département que celui de résidence	"Maisonnée" de 10 à 15 jeunes (non mixtes) sur des sites accueillant de 100 à 200 jeunes (mixtes)
<b>Proposer / accepter d'animer des modules</b> (Culture et patrimoine / développement durable /	Pour introduire des thèmes et animer des modules à notre manière (thèmes, approches, méthode) Pour qu'il n'y ait pas qu'une approche versus "Défense - Sécurité"	Le cadre national fixé pour le déroulement du séjour de cohésion est trop rigide, ou généralement appliqué de manière trop rigide, pour avoir une réelle liberté d'approche et de méthode active.
<b>Module "Découverte de l'engagement"</b>	C'est là qu'il est essentiel de prendre sa place, pour que les jeunes voient la diversité des possibles et entendent vie associative, éducation populaire, parcours tout au long de la vie...	Ce temps ne peut être que très généraliste, les jeunes ne sont pas dans leur territoire, ils ne rencontreront pas les personnes qui pourraient par la suite les accompagner dans leur parcours.
<b>Participer à l'encadrement</b>	Voir de l'intérieur pour avoir une idée plus concrète des contraintes et montrer ce que la démarche d'éducation populaire peuvent apporter / produire avec des groupes de jeunes.	Rentrer dans le SNU, c'est en cautionner les objectifs, les méthodes, la vision de la jeunesse et de la régulation sociale.
<b>Mission d'Intérêt Général</b>	12 jours ou 84 heures, dans l'année qui suit le séjour de cohésion A priori dans le territoire de résidence	"Affectation" par le coordinateur MIG du département mais possibilité d'aller vers des engagements en cours
<b>EDITION 2020</b> <b>Confinement = séjours de cohésion déplacés de juin à fin octobre et lancement des Mission d'intérêt général en juillet</b>		
<b>Arguments spécifiques à cette situation</b>	C'est bien d'avoir les jeunes avant leur passage en séjour de cohésion, ils auront été moins influencés par tout le contexte et les modules de cette phase !	On voit bien là que la démarche pédagogique du SNU n'est vraiment pas posée... Comment les jeunes pourraient-ils découvrir les différents engagements possibles ?

Généralités	Y ALLER !	NE PAS Y ALLER !
L'intérêt des jeunes	Leur faire découvrir nos modes d'action, dans une démarche d'éducation populaire.	
	Les jeunes ne doivent pas avoir un rôle d'observation, mais un rôle actif, au service de l'intérêt général,	
... et des associations		
Public "ADOS"	Possibilité de développer des actions pour/avec des publics mineurs - presque majeurs et les attirer vers nos projets !	Coûts des actions avec les ados, encadrement...
L'accompagnement	Sensibiliser des jeunes, encore mineurs, à nos actions, notre mode de faire, leur ouvrir des possibilités de s'engager, les accompagner dans cette découverte.	Les jeunes doivent être accompagnés par un "mentor" identifié par la structure d'accueil, mais il n'y a pas de moyen pour cela.
Les financements		Pas de financement SNU spécialement dédié aux MIG. Des soutiens pourraient être possibles (DR, DD), mais au détriment de quelle enveloppe actuelle (les chantiers en PACA par exemple).
Le statut des jeunes pendant la Mission d'Intérêt Général	Les jeunes apportent leur concours à titre bénévole.	Le statut des jeunes lors de cette phase n'est pas clair (le "cahier des charges SNU 2020" parle de "statut de réserviste civique" (P. 24), mais la promotion de la Réserve Civique pendant le confinement nous a fait comprendre... qu'il n'y a pas de statut de "Réserviste Civique". Dans ce cadre, chaque structure est entièrement responsable de la personne "volontaire" et doit l'assurer.